



ATELIER DE FORMATION A L'ENDROIT DES MEMBRES DE L'ORDRE, DE LEURS COLLABORATEURS ET DU PUBLIC

**THEME : LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE : DE LA PREVENTION
AU TRAITEMENT. QUESTIONS D'ACTUALITE.**

1. DATE, DUREE ET LIEU DE LA FORMATION :

LES 14 & 15 MAI 2014 A L'HOTEL NOVOTEL – COTONOU, DE 08H 00 A 13H.

2. OBJECTIFS :

2.1. SAVOIR

- Traitement préventif et procédures de liquidation
- Pouvoirs du juge-commissaire dans la procédure
- Responsabilité du banquier dispensateur de crédit
- Collaboration juge-commissaire / syndic.

2.2. Savoir faire

- Maitriser la rédaction du concordat et son mécanisme
- Le syndic : profil et attribution
- Pouvoir de gestion des administrateurs
- Technique d'évaluation des actifs en période de liquidation.

3. CONTENU DE LA FORMATION

- **Module 1** : « La Prévention des difficultés des entreprises : Questions juridiques et pratiques liées à la procédure de règlement préventif »
 - Thème 1 : *Considérations juridiques et pratiques liées aux conditions de mise en œuvre du Règlement préventif (Me Jean-Claude AWANA)*
 - Thème 2 : *Considérations juridiques et pratiques liées au concordat de Règlement préventif (Pr. Komi WOLOU)*
- **Module 2** : « Le traitement des difficultés des entreprises »
 - Thème 1 : *Le traitement des difficultés de l'entreprise en état de cessation des paiements (Me Jean-Claude AWANA)*
 - Thème 2 : *La liquidation des difficultés d'une entreprise définitivement condamnée (Pr. Komi WOLOU)*

4. METHODES PEDAGOGIQUES :

- Présentation à l'aide de supports (slides, papier, CD et cas pratiques, etc),
- Alternance des apports théoriques et pratiques,
- Formations dispensées par vidéo-projection,
- Echanges et partages d'expériences.

5. ANIMATEURS :

- **Jean Claude AWANA** : Magistrat, Formateur des formateurs à l'ERSUMA, Spécialiste des Procédures Collectives ; Directeur du Centre de Documentation Multimédia – CAMEROUN.
- **Komi WOLOU** : Professeur Agrégé, Directeur de l'Ecole Doctorale / Faculté de Droit de l'Université de Lomé, Directeur du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat – Lomé (TOGO).

6. POPULATION CIBLE

- Membres de l'Ordre
- Opérateurs économiques
- Juristes d'entreprises
- Magistrats (Juges Commissaires)
- Avocats et autres Auxiliaires de justice
- Banques et Secteurs financiers
- Syndics et Administrateurs de sociétés.

7. PARTICIPATION :

LES FRAIS DE PARTICIPATION S'ELEVENT A F CFA 75 000 POUR LES MEMBRES DE L'ORDRE ET LEURS COLLABORATEURS ET F CFA 150 000 POUR LES AUTRES PARTICIPANTS. CHAQUE PARTICIPANT ASSIDU AURA DROIT A :

- **1 ATTESTATION DE 10 H DE FORMATION,**
- **1 DOCUMENTATION SERVANT DE SUPPORT PEDAGOGIQUE (PAPIER + CD),**
- **1 KIT DE FORMATION (CARTABLE + BLOC NOTE + STYLOS),**
- **1 BADGE,**
- **1 PAUSE CAFE.**

8. INSCRIPTION :

MODALITES D'INSCRIPTION A L'ATELIER DE FORMATION **AU PLUS TARD LE MERCREDI 07 MAI 2014 A 18H :**

- **POUR L'INSCRIPTION ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT, PRIERE CONTACTER AU SIEGE DE L'ORDRE (OECCA-BENIN) ANCIEN IMMEUBLE ALIBERT , IMMEUBLE A SEPT ETAGES SITUE A DEUX RUE A DROITE QUITTANT LES BAGNOLES POUR L'EGLISE SAINT AU 21 31 3128 03 / 21 31 28 09 / 66 63 13 44,**
- **MODE DE REGLEMENT DE LA PARTICIPATION A L'ATELIER DE FORMATION : (1) LES CHEQUES SERONT LIBELLES A L'ORDRE DE L'OECCA-BENIN ET DEPOSES CONTRE REÇU DELIVRE PAR L'ASSISTANT FINANCIER DE L'ORDRE. (2) LE REGLEMENT PEUT ETRE FAIT DIRECTEMENT SUR LE COMPTE DE OECCA-BENIN N° 0115 01001 0300.120.70005 08 A LA BANQUE ATLANTIQUE ; LA COPIE DU BORDEREAU DE VERSEMENT QUI PRECISE BIEN LE NOM DU OU DES PARTICIPANT (S) SERA REMISE A L'ASSISTANT FINANCIER DE L'ORDRE, MONSIEUR FRANCK BIAOU CONTRE DELIVRANCE D'UN REÇU. (3) SEULES LES PERSONNES A JOUR DES FRAIS DE PARTICIPATION POURRONT PRENDRE PART A LA FORMATION (PAS DE FORMATION A CREDIT..).**
- **IL EST A NOTER QUE LES FRAIS DE PARTICIPATION DEVRONT ETRE ACQUITTES AU PLUS TARD LE MERCREDI 07 MAI 2014 A 18H POUR CONFIRMATION DE VOTRE PARTICIPATION A CET ATELIER. LES DISPOSITIONS DOIVENT ETRE PRISES POUR QU' AUCUN PAIEMENT EN ESPECES NE SOIT FAIT LE JOUR DE LA FORMATION.**

N.B. : LES INSCRIPTIONS SERONT VALIDEES PAR ORDRE D'ARRIVEE.